

1544^e réunion, 26 novembre 2025

7 Éducation et culture

7.1 Comité directeur de l'éducation (CDEDU)

a. Rapport abrégé de la 8^e réunion plénière (Strasbourg, 23-25 septembre 2025)

Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

Le Comité directeur de l'éducation (CDEDU) a tenu sa 8^e réunion plénière à Strasbourg du 23 au 25 septembre 2025, sous la présidence de Marie-Anne Persoons (Belgique).

L'ordre du jour de la réunion figure à l'annexe I. La liste complète des décisions, y compris la liste des participants et les documents de travail de la session, est disponible sur MyCloud.

Points pour décision du Comité des Ministres

1. Le CDEDU soumet au Comité des Ministres, pour approbation, la proposition d'organiser la 27^e session de la Conférence permanente du Conseil de l'Europe des ministres de l'Éducation sous la présidence du Monténégro du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, telle qu'elle figure à l'annexe II.

Points pour information du Comité des Ministres

2. Le CDEDU a pris note de la communication de Matjaž Gruden, Directeur de la Démocratie, sur le contexte politique, concernant le Nouveau Pacte Démocratique pour l'Europe, en tant que cadre stratégique pour le renforcement de la démocratie et de la confiance des citoyens. Le Directeur a réaffirmé le rôle transversal et essentiel de l'éducation, que le point d'entrée soit l'intelligence artificielle, la désinformation ou les droits sociaux, et a exprimé de grandes attentes quant à la poursuite des travaux du Comité dans ce domaine.

3. Le CDEDU s'est félicité des progrès accomplis dans la définition et la codification des principes de l'éducation à la citoyenneté démocratique, qui doivent être inclus comme l'un des trois piliers de l'Espace européen pour l'éducation à la citoyenneté, et a chargé le Secrétariat de poursuivre ces travaux et de faire rapport au Comité lors de la prochaine session plénière.

4. Le CDEDU a entériné la note conceptuelle relative à un projet de recommandation du Comité des Ministres sur le développement d'une culture de la démocratie dans l'enseignement et la formation professionnels, en reconnaissant la difficulté que représente l'intégration d'une culture de la démocratie dans le monde du travail et tenant compte de la complexité et de la diversité des systèmes d'enseignement et de formation professionnels en Europe. Le Comité a approuvé le calendrier proposé et la date limite de février 2026 pour la soumission de la première ébauche du projet de recommandation.

5. Le CDEDU a salué la nouvelle initiative relative à l'éducation et à l'accueil de la petite enfance et a apprécié que soit élaboré un document sur l'éducation à la citoyenneté démocratique adapté à l'âge des enfants afin de garantir l'inclusion de l'éducation et de l'accueil de la petite enfance dans l'espace européen de l'éducation à la citoyenneté.

6. Le CDEDU a approuvé la proposition visant à élaborer un instrument juridiquement contraignant traitant des conditions de transparence et d'assurance qualité pour la reconnaissance automatique des qualifications de l'enseignement supérieur en Europe, sur la base des résultats de l'étude de faisabilité, des discussions du CDEDU lors de trois sessions plénières (2023, 2024, 2025), les travaux du sous-groupe sur l'enseignement supérieur, les consultations avec les parties prenantes concernées, notamment l'Union des étudiants d'Europe (ESU), et un contenu préliminaire élaboré par un groupe de travail dédié. Le CDEDU a souligné que la nouvelle convention promouvra le droit des titulaires de qualifications à la reconnaissance automatique et établira les fondements essentiels de transparence, de confiance et de qualité sur lesquels la reconnaissance mutuelle automatique pourra s'appuyer. Cette initiative renforce la convention conjointe UNESCO/Conseil de l'Europe de Lisbonne sur la reconnaissance (STE 165).

Le CDEDU a approuvé le mandat d'un comité de rédaction qui sera chargé du processus de rédaction de l'instrument juridique.

Le CDEDU a noté que les pays suivants ont exprimé leur soutien explicite et leur volonté de rejoindre le comité de rédaction : l'Arménie, la Belgique, Chypre, l'Estonie, la France, la Géorgie, la Grèce, l'Italie, la Lettonie, Malte, les Pays-Bas, la Macédoine du Nord (par écrit), la Pologne, le Portugal, la Roumanie, Saint-Marin, la Serbie et l'organisation observatrice Fédération européenne des Ecoles (FEDE). L'Allemagne a exprimé sa volonté de rejoindre le comité de rédaction tout en soulignant certaines conditions et préoccupations. Plusieurs pays ont exprimé leur soutien sans présenter leur candidature au comité de rédaction : la Hongrie, la République de Moldova, la Slovénie et la Suisse. Dans le même temps, certaines délégations, sans s'opposer à l'initiative, ont émis diverses conditions et préoccupations, qui pourraient être prises en compte dans le processus de rédaction (Autriche, Croatie, Finlande, Irlande, Lituanie, Espagne et Commission européenne). L'Islande, rejointe par la Norvège, la Suède et l'Association des universités européennes (EUA), a exprimé ses vives préoccupations.

Le CDEDU a décidé de soumettre une proposition et le projet de mandat d'un comité de rédaction au Comité des Ministres lors d'une prochaine réunion, afin d'obtenir l'autorisation de lancer le processus officiel de rédaction.

7. Le CDEDU a accueilli favorablement le rapport sur l'enquête relative à l'utilisation du passeport européen des qualifications des réfugiés (EQPR) et ses recommandations.

8. Le CDEDU a approuvé la prolongation du « Mandat révisé 2022-2025 de la Plateforme sur l'éthique, la transparence et l'intégrité dans l'éducation (ETINED) » pour la période 2026-2027, en tenant compte des révisions proposées par plusieurs délégations visant à renforcer la composante « transparence » du mandat.

9. Le CDEDU a pris note du document d'information sur la mise en œuvre du projet sur la Mission démocratique de l'enseignement supérieur et a été informé que le rapport général du Forum mondial sera distribué au CDEDU dans les semaines à venir. Il a également pris note du fait que la deuxième conférence « La liberté académique en action » se tiendra les 25 et 26 novembre 2025, à Strasbourg.

10. Le CDEDU s'est félicité des travaux menés pour l'élaboration de la Charte des droits de l'Étudiant du Conseil de l'Europe et a approuvé le calendrier indicatif pour la poursuite des travaux sur cet important document, soulignant l'importance de refléter clairement les responsabilités non seulement des États membres, des autorités et des établissements d'enseignement, mais aussi des étudiants. Le processus de co-création, en collaboration avec l'ESU et les étudiants, a également été salué.

11. Le CDEDU a pris note avec satisfaction de la mise à jour des résultats du programme sur les politiques linguistiques, et en particulier du lancement en ligne de l'outil d'autoévaluation sur le premier cycle du secondaire destiné aux responsables politiques, afin de soutenir la mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec(2022)1, ainsi que de la publication des lignes directrices politiques révisées sur le romani à la suite de la mise en œuvre réussie de l'initiative d'expérimentation de la politique romani plurilingue.

12. Le CDEDU a entériné le contenu provisoire des Lignes directrices politiques révisées sur la langue romani et s'est félicité de l'invitation qui lui a été faite de formuler des observations sur l'ensemble formé par les lignes directrices politiques, les lignes directrices pédagogiques et le rapport sur les résultats de l'expérimentation de la politique romani plurilingue, qui seront présentés à la session plénière en mars 2026.

13. Le CDEDU a accueilli favorablement la version préliminaire de la recommandation sur l'enseignement de l'histoire à l'ère numérique.

14. Le CDEDU a pris note des progrès et des principaux développements intervenus dans le cadre du programme intergouvernemental sur l'enseignement de l'histoire et la mémoire de l'Holocauste et la prévention des crimes contre l'humanité, en particulier les principaux résultats du 4^e Forum annuel pour l'enseignement de l'histoire intitulé « Réaffirmer le rôle de l'enseignement de l'histoire au XXI^e siècle : où les apprenants rencontrent l'histoire » et les progrès réalisés dans la préparation de la publication finale de la série de forums.

15. Le CDEDU a pris note de la première version du projet de recommandation sur la littératie en IA et a salué l'approche inclusive et participative adoptée pour l'élaboration de ce texte, notamment grâce aux consultations des parties prenantes et aux contributions d'expert-es, et a chargé son Bureau d'assurer un suivi étroit du processus d'élaboration du texte.

16. Le CDEDU a pris note du fait que la création du Comité d'experts sur l'intelligence artificielle et l'éducation (EDU-IA) est subordonnée à l'adoption définitive de son mandat par le Comité des Ministres en novembre 2025 et qu'un appel à candidatures pour désigner les expert-es de l'EDU-IA sera lancé après l'adoption définitive du mandat de l'EDU-IA par le Comité des Ministres.

17. Le CDEDU a pris note des progrès réalisés dans la mise en œuvre des activités au niveau national et européen dans le cadre de l'Année européenne de l'éducation à la citoyenneté numérique 2025 et a réitéré son invitation aux États membres à présenter les actions qu'ils ont menées pour le calendrier des événements de l'Année, à partager leurs bonnes pratiques avec les autres États membres et à communiquer les résultats de leurs actions au Secrétariat.

18. Le CDEDU a pris note du document de travail sur la feuille de route du Conseil de l'Europe pour renforcer l'éducation à la citoyenneté numérique 2027-2031, a réaffirmé son soutien et a invité les délégations à rejoindre le réseau des promoteurs de l'ECN.

19. Le CDEDU a salué l'approche inclusive et participative adoptée dans l'élaboration du Planificateur ECN et a décidé de tester la version bêta du Planificateur ECN – Un cadre curriculaire pour l'éducation à la citoyenneté numérique.

20. Le CDEDU s'est félicité du lancement du projet visant à élaborer, en collaboration avec la Commission pour l'Égalité de Genre (GEC), une Carte d'évaluation de l'égalité de genre dans l'éducation. Ce projet s'inscrit dans le prolongement de la mise en œuvre de la Recommandation du Comité des Ministres sur l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes (CM/Rec (2007)13), et conformément au mandat confié par ce dernier. Le CDEDU a décidé de créer un groupe de travail conjoint chargé de diriger le projet et de confier la présidence de ce groupe à la rapporteure du CDEDU sur l'égalité de genre.

21. Le CDEDU a pris note des informations communiquées par le vice-président du Comité d'experts sur les questions relatives aux Roms et aux Gens du voyage (ADI-ROM), M. Paraschiv, et s'est félicité de la poursuite de cette coopération.

22. Le CDEDU a pris note des informations fournies sur la rédaction du projet de recommandation du Comité des Ministres sur l'éducation à la paix par, avec et pour les jeunes et a remercié le Comité directeur européen pour la jeunesse (CDEJ) et le Conseil consultatif sur la jeunesse d'avoir associé la CDEDU à ces travaux de rédaction.

23. Le CDEDU a pris note des informations fournies par le représentant de l'UNESCO sur le programme phare « Éducation pour la paix » et s'est félicité du renforcement de la coopération entre le Conseil de l'Europe et l'UNESCO dans ce domaine.

24. Le CDEDU a pris note des informations sur les décisions prises lors de la réunion des dirigeants du Comité directeur de haut niveau sur l'ODD 4, qui s'est tenue à Santiago du Chili le 28 août 2025, et s'est félicité du Consensus de Santiago adopté le 29 août 2025, lors du Sommet mondial sur les enseignants.

25. Le CDEDU a élu Mme Isabella Brunelli (Suisse) et Mme Rose Anne Cuschieri (Malte) membres du Bureau du CDEDU pour la période allant de 2025 à l'automne 2026.

26. Le CDEDU a nommé M. Arno Schrooyen (Union des étudiants d'Europe (ESU)) représentant d'ONG pour la période allant de 2025 à l'automne 2026.

Autres observations

27. Le CDEDU a décidé de tenir sa prochaine réunion plénière du 18 (après-midi) au 20 (matin) mars 2026, à Strasbourg.

Annexe I – Ordre du jour

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption du projet d'ordre du jour
3. Contexte politique – Point sur les événements survenus depuis la dernière session plénière
4. 27^e Session de la Conférence permanente du Conseil de l'Europe des ministres de l'Éducation
5. Renouvellement de la mission civique de l'éducation
 - 5.1 Codification des principes de l'Espace européen pour l'éducation à la citoyenneté
 - 5.2 Cadre relatif à l'assurance qualité de l'Espace européen pour l'éducation à la citoyenneté
 - 5.3 Éducation à la citoyenneté démocratique dans la petite enfance – Espace européen pour l'éducation à la citoyenneté
 - 5.4 Vers une Recommandation du Comité des Ministres relative au développement d'une culture de la démocratie dans l'enseignement et la formation professionnels
6. Enseignement supérieur
 - 6.1 Mise en œuvre de la Convention de reconnaissance de Lisbonne
 - 6.2 Vers un instrument juridique sur la reconnaissance automatique
 - 6.3 Passeport européen des qualifications des réfugiés (EQPR) : enseignements tirés de l'enquête menée auprès des bénéficiaires
 - 6.4 Plateforme sur l'éthique, la transparence et l'intégrité dans l'éducation (ETINED)
 - 6.5 Mission démocratique de l'enseignement supérieur
 - 6.6 Charte des droits de l'Étudiant du Conseil de l'Europe
7. Politiques linguistiques
 - 7.1 Profil de politique linguistique éducative – Outil d'autoévaluation (premier cycle du secondaire) et Boîte à outils pour les responsables politiques – exemples d'entrées
 - 7.2 Lignes directrices politiques révisées sur la langue romani
 - 7.3 Centre européen pour les langues vivantes (CELV) – Texte intégral du Manifeste de la motivation
 - 7.4 Centre européen pour les langues vivantes (CELV) – Dépliant sur le Manifeste de la motivation
8. Enseignement de l'histoire
 - 8.1 Projet de recommandation sur l'enseignement de l'histoire à l'ère numérique
 - 8.2. Programme intergouvernemental sur l'enseignement de l'histoire et la mémoire de l'Holocauste et sur la prévention des crimes contre l'humanité – derniers développements
 - 8.3. Observatoire sur l'enseignement de l'histoire en Europe (OHTE) – Points forts du programme d'activités 2025
9. Transformation numérique dans l'éducation
 - 9.1 Éducation à la citoyenneté numérique (ECN)
 - 9.2 Intelligence artificielle et éducation
10. Carte d'évaluation de l'égalité de genre dans l'éducation
11. Coopération transversale
12. Bureau du CDEDU – Elections
13. Questions diverses
14. Adoption de la liste des décisions
15. Date et lieu de la prochaine session plénière du CDEDU

Annexe II**27^e Session de la Conférence permanente du Conseil de l'Europe des ministres de l'Éducation****Date : à confirmer par les autorités du Monténégro****Lieu : Monténégro****Thème : « Donner aux éducateurs et éducatrices les moyens d'agir pour une Europe démocratique et numérique »**

La 27^e Session de la Conférence permanente du Conseil de l'Europe des ministres de l'Éducation servira à la fois d'évaluation à mi-parcours des progrès accomplis et de réajustement du cap pour la période 2027-2030, ainsi que de forum européen visant à fixer des engagements clairs pour les années postérieures à 2030.

Les ministres seront invités à débattre du rôle des éducateurs et éducatrices (enseignant-es, responsables scolaires et universitaires, société civile) dans le renouveau démocratique et la mise en place d'une innovation numérique centrée sur l'humain.

En outre, une discussion transversale portera sur la contribution de l'Europe au suivi du programme de l'ODD 4 après 2030, afin de garantir la cohérence entre les réformes nationales, les normes du Conseil de l'Europe et les objectifs mondiaux en matière d'éducation.

La conférence devrait orienter la deuxième phase de la stratégie et approuver les principaux livrables, notamment :

- l'Espace européen pour l'éducation à la citoyenneté ;
- le Livre blanc sur la profession d'enseignant à l'ère du numérique.

Tout au long du processus, les apprenant-es et la communauté éducative au sens large restent au centre des préoccupations, avec le renforcement du soutien aux enseignant-es en tant que moteur essentiel de systèmes éducatifs démocratiques, inclusifs et responsables sur le plan numérique.

Organisme responsable : Comité directeur de l'éducation (CDEDU).**Participants :**

- États membres du Conseil de l'Europe ;
- Saint-Siège, Kazakhstan ;
- Comité des Ministres ;
- Assemblée parlementaire ;
- Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe ;
- Banque de développement du Conseil de l'Europe (CEB) ;
- Union européenne.

Observateurs :

- États-Unis d'Amérique ;
- Canada ;
- Japon ;
- Mexique ;
- Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ;
- Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) ;
- Les ONG admises par le CDEDU conformément aux règles régissant les relations de ce comité avec les ONG.